

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 07 septembre 2023 affichée le 07 septembre 2023.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Patrice DUPIRE

Absents excusés : M. Benjamin GOUBET, M. Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE, M. Paul Hervé DUBOIS, M. Richard RISSO (procuration à M. Michel LALISSE), M. Blaise FENET (procuration à M. Patrice DUPIRE), M. Maxime GEORGE.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2023-11-09/03

**Avis sur la demande de subvention auprès de la région
Aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt des transports scolaires
et interurbains**

Nombre de Membres en exercice : **15**

Nombre de Membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Votes Pour : **11**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les services des transports interurbains et scolaires ont procédé en sa présence à une visite de terrain le 27 juillet 2023, ayant pour objet l'inventaire et le diagnostic sécurité des points d'arrêt présents dans notre commune.

Après analyse des informations recueillis sur le site pour l'ensemble des points d'arrêt :

Mairie – Abri

Mairie – F abri

Il conviendra de prendre un arrêté municipal pour :

- L'implantation d'un panneau de signalisation de l'arrêt (C6)
- La matérialisation horizontale (Zig Zag)
- Reporter une distance entre le passage piéton et le zig zag

La Région accompagne les projets à hauteur de 80% des dépenses hors taxes jusqu'à concurrence de 1000€ H.T. par point d'arrêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

φ Approuve le projet présenté.

φ Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région

Des devis vont être sollicités pour chiffrer ces travaux de mises aux normes.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 21 septembre 2023

Pour extrait conforme ;

Mme Ingrid GUISE

Secrétaire de séance,

Publié sur le site internet le 09/02/2024

Envoyé en préfecture le 21/09/2024

Reçu en préfecture le 21/09/2024

Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724

**M. Michel LALISSE,
Maire,**